



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

<<Cisco HyperFlex Converged Infrastructure Accelerated Deployment Service (ASF-ULT2-HPF-ADS)>>

Service de déploiement accéléré d'infrastructures convergentes Cisco HyperFlex (ASF-ULT2-HPF-ADS)

Le présent document décrit le Service avancé à prix fixe de déploiement accéléré d'infrastructures convergentes Cisco HyperFlex.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la

prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de déploiement accéléré d'infrastructures convergentes Cisco HyperFlex (ASF-ULT2-HPF-ADS)

Résumé du service

Les Services sont effectués durant les heures de travail normales, sauf indication contraire.

Service de déploiement accéléré Cisco HyperFlex

Cisco configurera^o:

- un (1) centre de données (au maximum), jusqu'à deux (2) interconnexions de trame,
- jusqu'à deux (2) grappes HyperFlex à quatre (4) nœuds ou une (1) grappe HyperFlex à huit (8) nœuds. Chaque nœud comprend des ressources de traitement et de stockage.
- Jusqu'à quatre (4) nœuds supplémentaires de traitement uniquement.
- Migration d'un maximum de cinq (5) charges de travail virtuelles existantes. Le nombre réel de migrations peut varier en fonction de la taille et de la méthode utilisée pour faire migrer la charge de travail virtuelle.

Le présent service offre une assistance et des conseils au Client dans le cadre de l'installation de VMware ESXi 6.x sur les nœuds HyperFlex.

Produits livrables :

- Mise en œuvre d'un (1) domaine UCS.
- Mise en œuvre des grappes HyperFlex.

- Migration des charges de travail virtuelles.
- Transfert des connaissances (4 heures).
- Document de l'état définitif de l'UCS (Dossier d'exploitation).

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis à distance ou sur le site du Client. Tout le travail sera effectué sur plusieurs jours ouvrables consécutifs (du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi).

Le service prévoit deux (2) visites sur site au maximum durant la prestation du service. Chaque visite se déroulera sur une période maximale de quatre (4) jours ouvrables. En outre, les Services offrent une assistance à distance, huit (8) heures par semaine (au maximum), pendant deux (2) semaines consécutives.

Responsabilités de Cisco

Cisco fournira au Client une assistance technique sous forme de conseils et de directives d'ordre général pour l'installation et la configuration initiale de la ou des grappes Cisco HyperFlex.

Cisco offrira des services de conseils sur site pendant huit (8) jours (maximum) et un service d'assistance à distance sur deux (2) jours pour la mise en œuvre de la ou des grappes Cisco HyperFlex.

Ce service comprend la migration d'un maximum de cinq (5) charges de travail virtuelles. Cisco conviendra avec le Client du processus à adopter pour faire migrer les charges de travail virtuelles concernées. Le nombre réel peut varier en fonction de la taille des données et de la méthode utilisée pour faire migrer les serveurs virtuels.

Les Services seront axés sur les activités suivantes :

- Communiquer avec le Client pour définir l'emplacement de l'infrastructure HyperFlex sur son site, les conditions et l'état des installations pour que Cisco puisse définir un emplacement particulier et remplir le Questionnaire de conception de la configuration HyperFlex (Cisco HF-CDQ).
- Examiner avec le Client le Questionnaire de conception de la configuration HyperFlex (Cisco HF-CDQ) et les renseignements sur le modèle de configuration pour déterminer l'état des installations (p. ex. l'espace dédié au montage sur bâti, l'alimentation, le refroidissement).
- Définir le calendrier d'installation et la planification des Services avec le Client.
- Fournir au Client une assistance de configuration au moyen de conseils et d'assistance relatifs au logiciel Cisco HyperFlex et à ses ensembles de fonctionnalités.
- Fournir au Client une assistance à la migration au moyen de conseils et d'assistance relatifs à la migration des charges de travail virtuelles.
- Réaliser un transfert de connaissances sur Cisco HyperFlex et fournir un encadrement concernant les pratiques exemplaires opérationnelles.
- Fournir au Client un document de l'état définitif (Dossier d'exploitation) comportant les valeurs de configuration de l'environnement HyperFlex du Client.

Responsabilités du Client

- S'assurer que le site du Client satisfait à toutes les exigences relatives aux critères de préparation du site fournis par Cisco avant le début de la prestation des Services. Le Client confirmera par écrit à Cisco le fait que toutes les exigences ont été satisfaites.
- Fournir à Cisco une documentation mise à jour, ainsi que les renseignements indiqués ci-dessous, au moins dans les cinq (5) jours avant le commencement de la prestation des Services :
 - architecture du serveur;
 - architecture du réseau local/WAN (y compris les politiques de sécurité de couche 2/3);
 - processus opérationnels pour le déploiement des infrastructures et des applications;
 - configuration du réseau local et des serveurs virtuels existants;
 - configuration du réseau local et des serveurs virtuels futurs;
 - configuration du stockage.
- Fournir le personnel technique du Client pour participer aux ateliers et aux réunions aux fins de la collecte des renseignements nécessaires. Le personnel doit disposer d'une expérience en réseau et en serveur concernant les domaines suivants :
 - analyse commerciale ou architecture des systèmes;
 - groupes technologiques en TI;
 - serveurs;
 - réseau;
 - stockage;
 - architecture informatique d'entreprise;
 - sécurité;
 - gestion de services informatiques;
 - service de gestion de projets informatiques (PMO).
- Fournir les exigences du Client concernant la solution globale pour centre de données, notamment le système Cisco HyperFlex.
- Fournir à Cisco la conception des configurations du réseau local et de stockage du Client et la connectivité relative à Cisco HyperFlex pour l'environnement DC, conformément aux exigences de ce dernier.

- Mettre en œuvre la conception du réseau local au cours de la prestation des Services.
- Installer le système Cisco HyperFlex au cours de la prestation des Services avec l'assistance de Cisco.
- Fournir à Cisco tous les plans de test du système Cisco HyperFlex conformément aux exigences du Client.
- Tester le système Cisco HyperFlex (l'ensemble des serveurs de réseau local, HyperFlex et les éléments de stockage) conformément aux plans de test du système du Client soumis à Cisco.
- Fournir les serveurs HyperFlex avec un accès temporaire à la plateforme de stockage existante afin de faciliter la migration des charges de travail virtuelles.
- Collaborer avec un conseiller Cisco dans le cadre de la migration des charges de travail virtuelles.
- Appliquer une méthode de migration de stockage en ayant conscience que certaines méthodes de stockage peuvent temporairement exposer la plateforme de stockage existante aux serveurs HyperFlex.
- Exécuter les tests nécessaires pour vérifier le fonctionnement des charges de travail virtuelles concernées par la migration.
- Planifier la séance de transfert des connaissances avec un conseiller Cisco et vérifier la liste des participants du Client.
- Examiner le document de l'état définitif (Dossier d'exploitation) et soumettre des commentaires à Cisco dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du document.

Responsabilités générales

- Désigner un interlocuteur unique, à qui les communications en lien avec les Services pourront être adressées. Cet interlocuteur, qui devra être disponible au cours des heures ouvrables standard, aura le pouvoir d'agir sur tous les aspects du service fourni et devra désigner un suppléant qui occupera ses fonctions en cas d'indisponibilité.
- Désigner un interlocuteur unique qui jouera le rôle de personne-ressource principale auprès du spécialiste en ingénierie Cisco désigné.
- Le Client fournira à Cisco une assistance générale et un accès à ses sites ou locaux si Cisco en fait la demande afin de fournir les Services et de se conformer aux responsabilités de Cisco décrites dans le présent document.

Les exemples incluent entre autres :

- i. Fournir un accès raisonnable au(x) site(s) et aux installations du Client, y compris, le cas échéant, au matériel informatique, aux appareils de télécommunication, aux installations et à l'espace de travail.
 - ii. Mettre à disposition les habilitations de sécurité ou les agents de sécurité nécessaires pour accéder au site.
 - iii. Planifier et fournir les locaux et l'équipement nécessaires (salles de conférences, appareils de projection et ponts de conférence) pour les réunions sur site aux fins de la prestation des Services, et ce, conformément au calendrier du projet.
- Le Client doit fournir à Cisco les renseignements, données et documents que Cisco juge nécessaires pour lui permettre de fournir les Services et de se conformer aux responsabilités de Cisco citées dans le présent document comprenant notamment : (a) des renseignements relatifs aux exigences professionnelles du Client ainsi que celles liées au réseau, à la conception et à tout autre élément applicable; (b) les documents fonctionnels ou techniques en lien avec lesdites exigences; et (c) les cartes de topologie, les détails de configuration et l'infrastructure réseau actuelle et proposée.
 - Sauf disposition contraire conclue entre les parties, le Client doit veiller à ce que toute demande de documentation ou de renseignements par Cisco requise pour le Service devant être effectué soit satisfaite dans un délai d'une (1) journée ouvrable.
 - **Exigences préalables à l'installation.** Vous trouverez ci-après la liste des activités et des conditions relatives à la mise en œuvre de la grappe Cisco HyperFlex. Vous devez comprendre et remplir ces exigences pour que Cisco exécute les services de conseils décrits dans le présent document
 - Tout l'équipement Cisco HyperFlex doit être monté en bâti, empilé et câblé avant l'arrivée de Cisco sur le site.
 - Le Client doit disposer d'une infrastructure virtuelle existante opérationnelle dans son environnement pour adapter l'installateur de fichiers OVA du système HyperFlex.
 - Le Client doit disposer d'un serveur VMware vCenter de version 6.x ou ultérieure opérationnel dans son environnement. Ce serveur vCenter servira à gérer la grappe Cisco HyperFlex.
 - Le réseau doit disposer d'une portée DHCP à laquelle l'installateur de fichier OVA du système HyperFlex se connecte pour pouvoir obtenir une adresse IP.
 - Sauf accord contraire de Cisco, le client Web vSphere est uniquement pris en charge pour la gestion et pour la configuration de la grappe Cisco HyperFlex.

- Le Client doit disposer d'un espace suffisant pour importer le fichier d'installation OVA du système HyperFlex dans son environnement VMware existant.
- Le Client doit intégralement remplir le document de vérification préalable d'installation et le soumettre à Cisco avant son arrivée.

- Le Client doit s'assurer que l'ensemble des licences, permis, autorisations et approbations nécessaires ont été obtenus pour que les Services tels que décrits dans cette Description de service puissent être réalisés.
- Le cas échéant, le Client devra veiller à ce que son site soit prêt avant la date convenue pour la prestation des Services de Cisco.
- Le Client devra fournir les politiques, les conditions et les milieux de travail en vigueur sur son site.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Suppositions

- Le Client représente l'autorité décisionnaire régissant les activités et les projets et conserve l'entière responsabilité de la direction, de l'examen et de l'approbation des actions d'assistance à son égard mises en place par Cisco.
- Le Client est responsable de la détermination de ses exigences et de la réussite de la mise en œuvre de son Réseau, de sa conception, de ses activités et de ses autres exigences.
- Le Client reconnaît que Cisco ne fournit aucun produit livrable. Les Services doivent comprendre une assistance technique générale et doivent être exécutés sous la direction du Client et être gérés par celui-ci. Cette assistance ne garantit pas la réalisation de tout ou partie des tâches. Les Services sont fournis à titre d'assistance au Client pour faciliter les initiatives et activités décrites dans le présent document et Cisco ne saurait être tenu responsable des frais et retards entraînés.
- Pour les services fournis au sein de l'UE, le site du Client doit au moins être conforme au niveau minimum concernant les spécifications de l'UE en matière de santé et de sécurité des employés.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des services est considérée comme acceptée conformément à la présente Description de service